



LISTRAC-MÉDOC

# ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION N° 2022/083

Le Maire de la Commune de **LISTRAC-MEDOC**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
**Vu** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
**Vu** le Codes Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2215-21,  
**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R411-9 et R411-25 à R411-28,  
**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,  
**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8<sup>ème</sup> Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

**CONSIDERANT** que la société NGE INFRANET et l'ensemble de ses sous-traitants, réalisent les relevés d'infrastructures réseaux + Aiguillage + Travaux de tirage de câble optique souterrain et aérien + raccordement de boîtier optique + mesures sur la commune de LISTRAC MEDOC et qu'ils interviennent sur le domaine public ;

➤ NGE INFRANET et l'ensemble de ses sous-traitants – 4 Voie Romaine – Bâtiment G – 1<sup>er</sup> étage – 33610 CANÉJAN

**CONSIDERANT** qu'il convient, pendant la durée de ces interventions de réglementer la circulation publique.

## ARRETE PERMANENT POUR L'ANNEE 2022

**ARTICLE 1 :** La société NGE INFRANET (et l'ensemble de ses sous-traitants) est autorisée à mettre en œuvre sous son entière responsabilité, toutes mesures de circulation appropriées dans le cadre d'intervention ponctuelle ou d'urgence qu'elle sera amenée à entreprendre sur le domaine public en vue d'assurer la sécurité des usagers.

**ARTICLE 2 :** A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

**ARTICLE 4 :** L'entreprise en charge de l'exécution des travaux est tenue de remettre la voirie dans le même état qu'elle était avant le commencement de ces travaux.

**ARTICLE 5 :** Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 6 :** Le camion destiné à l'enlèvement des ordures ménagères devra pouvoir circuler sur cette voie le jour de collecte à savoir le **vendredi matin**.

**ARTICLE 7 :** Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

**Ampliation du présent arrêté sera adressée à :**

- M. le Maire de la Commune,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Castelnau de médoc,
- Service de la Police municipale,
- M. le Directeur de l'Entreprise chargée des travaux,
- Communauté de Communes « La Médullienne »,
- Service Départemental Incendie et Secours Gironde.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Listrac-Médoc,  
Le 8 février 2022

Le Maire,  
Aurélie TEIXEIRA.  
Par délégation du Maire,  
Le DGS, Stéphane VIATEUR.





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
des transports

## Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024\*01

### Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : **ORANGER** Prénom : **Aymeric**  
 Dénomination : **NGE INFRANET Et l'ensemble de ses sous-traitants** Représenté par : **Yves GOURAUD**  
 Adresse Numéro : **4** Extension : **VOIE** Nom de la voie : **ROMAINE**  
 Bâtiment **G -1er étage**  
 Code postal **3 3 6 1 0** Localité : **CANÉJAN** Pays : **FRANCE**  
 Téléphone **0 6 4 3 2 3 8 1 2 8** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : **+ 3 3**  
 Courriel : **a.oranger @ ngeinfranet.fr**

### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : **Et l'ensemble de ses sous-traitants** Prénom :  
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :  
 Code postal Localité : Pays :  
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : **+ 3 3**  
 Courriel : @

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°  
 Hors agglomération  En agglomération   
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +   
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :  
 Code postal Localité :

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence :  
 Description des travaux : **Relevés d'infrastructures réseaux + Aiguillage + Travaux de tirage de câble optique souterrain et aérien + Raccordement de boîtier optique + Mesures jusqu'au 31/12/2022**  
 Date prévue de début des travaux : **0 3 0 1 2 0 2 2** Durée des travaux (en jours calendaires) : **3 6 3**

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : Date de début de réglementation  
 Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
 Basculement de circulation sur chaussée opposée   
 Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
 Restriction de chaussée :  
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue **3 m**  
 Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s)

**Interdiction de :**

**Circuler**

Véhicules légers   
poids lourds

**Stationner**

véhicules légers   
poids lourds

**Dépasser**

véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à :  km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

NON

**Autres prescriptions :**

Balises et signalisation seront appliqués suivant le guide de la signalisation temporaire de l'OPPBTP

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur  Une entreprise spécialité

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal  Localité : ..... Pays : .....

Téléphone  Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : .....@.....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le :

Nom : **ORANGER** Prénom : **Aymeric** Qualité : **Conducteur de Travaux**

